

Championnat de France Funboard slalom 2015

« BRET'S Funboard Tour AFF slalom »

Avis de Course

ORGANISATION :

Epreuve officielle de la Fédération Française de Voile, le Championnat de France Funboard slalom 2015 « BRET'S Funboard Tour AFF slalom » est organisé par convention par l'Association Française de Funboard membre affilié à la FFVoile en qualité d'association de classe. (Règlement des championnats de France des classes 2015 publié le 04/12/2014).

Il est composé des 4 étapes ci-après :

Dates	Club	Lieu
04 – 06 avril 2015	CN Marignanais	Marignane
23 – 25 mai 2015	Surf School Saint Malo	Saint Malo
17 – 19 octobre 2015	Ouistreham Colleville Ecole d'Activités Nautiques	Ouistreham
29 oct au 01 nov. 2015	Cercle de Voile de Cap Leucate	Leucate

1. REGLES - LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* incluant l'annexe B
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements fédéraux
- 1.4. Les annexes et préconisations de l'Association Française de Funboard
- 1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les windsurfs peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Le championnat de France Funboard slalom 2015 « BRET'S Funboard Tour AFF slalom » se déroulent sur 4 étapes.

Sont autorisés à y participer tout licencié FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. (né avant 2001). L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les « Championnats de France de classe » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006).

Les coureurs admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponibles sur le site Internet de l'Association Française de Funboard www.aff.net dans la rubrique docs utiles ou sur le site Internet de la FFVoile www.ffvoile.fr et en l'envoyant accompagnée des frais d'inscription requis à chacun des clubs organisateurs au plus tard aux différentes dates mentionnées. Après ces dates, un surcoût sera appliqué.

Aucune inscription ne sera acceptée le 1^{er} jour de course.

- 3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical, accompagnée le cas échéant d'une autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation de port de publicité
- Leur carte d'adhésion AFF 2015 (*)

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance en responsabilité civile comme stipulée à l'article 14. Il devront en outre présenter leur carte d'adhésion à l'AFF valable pour l'année 2015 (*)

(*) La demande d'adhésion à l'AFF est téléchargeable sur le site Internet de l'Association Française de Funboard www.aff.net dans la rubrique docs utiles.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les étapes 1, 2 et 3 sont de 40,00 € aux différentes dates mentionnées sur le bulletin d'inscription, 70,00 € après ces dates.

Les droits requis pour l'étape 4 sont de 50,00 € à la date mentionnée sur le bulletin d'inscription, 80,00 € après cette date.

5. POULES

Pour les Hommes, les courses de slalom se dérouleront par poules. Le nombre de ces poules (2, 4 ou 8 poules) sera défini avant chaque course. La constitution des poules sera précisée dans les instructions de course. Pour les femmes, suivant le nombre de compétitrices les courses pourront se courir en 1 ou plusieurs poules.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Dates	Club ou site	Heures
04 avril 2015	CN Marignanais	8H - 10H
23 mai 2015	Surf School Saint Malo	8H - 10H
17 octobre 2015	Centre Nautique Wind 14 13 Boulevard Commando n°4	8H - 10H
29 octobre 2015	La Franqui Avenue de la Méditerranée	8H - 10H

6.2. Jours de course Ils seront définis au moment du briefing coureur, qui aura lieu :

Dates	Club ou site	Heures
04 avril 2015	CN Marignanais	11H30
23 mai 2015	Surf School Saint Malo	11H30
17 octobre 2015	Centre Nautique Wind 14 Avenue de la Méditerranée	11H30
29 octobre 2015	La Franqui Avenue de la Méditerranée	11H30

6.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera précisée au moment du briefing.

6.4. Les jours suivants, le programme sera défini la veille.

7. MATERIEL, JAUGE

Matériel libre limité à 3 flotteurs et 6 voiles. Les flotteurs et voiles ne figurant pas sur la liste du matériel de production de l'ISAF devront avoir été autorisés par l'Association Française de Funboard (AFF). La notion de « jauge libre » et les modalités d'application sont reprises dans les annexes rédigées par l'Association Française de Funboard (AFF).

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles sur demande à la confirmation des inscriptions de chaque étape.

9. FORMAT DE COURSE

Les parcours choisis par le comité de course pourront être de formes très différentes.

10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Pour chaque étape, 2 courses validées sont nécessaires pour l'intégrer dans le classement annuel.

Avertissement !

Conformément à l'annexe B des RCV (2013/2016) 37 et 37.5 (a) et (b) et aux dispositions particulières applicables au championnat de France Funboard slalom reprises dans les annexes AFF, il faut que toutes les finales et toutes les poules de classement aient été validées pour au moins une course.

11.1 TITRE

Il sera délivré un titre masculin senior et un titre féminin senior de Champion(ne) de France Funboard slalom.

(Il n'y a pas de titres décernés par extractions !)

Les titres de champion(ne) de France slalom, vice-champion(ne) et de 3^{èmes}, seront délivrés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes.

Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de la RCV B8 (A2) en prenant en compte :

- le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- le résultat de l'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.
- Pour être éligible aux podiums du championnat de France Funboard slalom, la participation à la 4^{ème} étape est obligatoire.

11.2 VALIDATION DU TITRE

Pour décerner un titre, deux étapes au moins doivent avoir été validées.

- Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles doit être classé au classement général.
- Si un ou les titres ne sont pas validés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Slalom, grade 4.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un windsurf ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les windsurfs. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Sur chaque étape, les prix seront distribués comme suit :

- Podiums de l'étape Homme et Femme.
- Valorisation par extraction des séries « Jeunes » et « Masters » à l'appréciation du club organisateur.

Sur la dernière étape, conformément à l'article 11 :

- Championne de France Funboard slalom, le coureur féminin déclaré vainqueur du classement général.
- Champion de France Funboard slalom, le coureur masculin déclaré vainqueur du classement général.

Le classement final de chaque étape du championnat de France Funboard slalom 2015 « BRET'S Funboard Tour AFF slalom » sera envoyé à la FFVoile dans les 10 jours qui suivront à la fin de chaque étape.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD - AFF

7, rue de la niche aux merles

35590 LA CHAPELLE THOUARAULT

Site Web : www.aff.net Email : info@aff.net

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Commission Technique Windsurf,

17 rue Henri Bocquillon - 75015 PARIS.

Tél. : 01 40 60 37 00. - FAX : 01 40 60 37 37

Site Web : www.ffvoile.org Email : didier.flamme@ffvoile.fr

Annexe Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2013-2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr